

**Réunion du Conseil d'Administration  
du Mercredi 12 juillet 2023 à 14h30  
Délibération n°2023-27**

**Objet : Mission médiation : conditions de rémunération des intervenants**

**Ont participé aux décisions**

**Collèges des communes affiliées**

administrateurs titulaires présents : Mme GEIL-GOMEZ, Mme CAMAIN, Mme TRILLES, M. FONTES, M. SALAT, Mme NAYA, Mme JARNOLE, M. RASPEAU, M. CAMPAGNE, Mme DUPRAT, M. LADEVEZE, M. DURAND, Mme ARTIGUES.

- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Mme GOUSMAR représentée par Mme GEIL-GOMEZ ; Mme GONZALEZ représentée par Mme JARNOLE.

**Collège des établissements publics affiliés**

- administrateurs titulaires présents : M. SAVIGNY.  
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. FOUCHIER représenté par M. SIOUTAC.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Collège des adhérents article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique**

**Représentants des communes adhérentes**

- administrateurs titulaires présents : Néant.  
administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. PARRE représenté par Mme MEFFREIN.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : néant.

**Représentants des établissements publics adhérents**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : M. ARSEGUEL représenté par M. EVANNO.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

**Représentants du Conseil Départemental de la Haute-Garonne**

- administrateurs titulaires présents : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par leurs suppléants : Néant.
- administrateurs titulaires représentés par pouvoir : Néant.

## Contenu délibération

---

La Présidente rappelle que l'assemblée a voté favorablement le 31/05/2022 pour déployer cette mission dans ses trois volets :

- Médiation Préalable Obligatoire
- Médiation à l'initiative des parties, dite médiation conventionnelle
- Médiation à l'initiative du juge

Cette mission est mise en œuvre au profit de l'ensemble des collectivités et établissements publics de Haute-Garonne : affiliés, adhérents à l'ensemble de missions de l'article L.452-39 du Code Général de la Fonction Publique, ou non affiliés.

Chaque collectivité ou établissement désireux de bénéficier de cette mission devra conventionner avec le CDG31.

Elle précise que deux personnes ont été désignées pour assurer cette fonction au sein du CDG31, à savoir Colette CLAMENS, actuelle DGS de l'établissement et Hélène OLLIER, Directrice Adjointe de l'établissement, en cours de formation. Leurs interventions éventuelles s'effectuent dans le cadre de leur fonction et elles ne perçoivent aucune rémunération complémentaire à ce titre.

La Présidente précise que Colette CLAMENS cessera ses fonctions de Directrice Générale des Services du CDG31 le 31/08/2023 pour partir à la retraite. Elle continuera d'assurer sa fonction de médiatrice du CDG31 sous forme de vacations en qualité d'intervenant externe.

Dans ce cadre, la Présidente propose à l'assemblée de rémunérer les intervenants externes dans les conditions ci-dessous :

- 500€ brut forfaitaire pour une durée moyenne de 8h de réunion
- 50€ brut pour une heure supplémentaire, en cas de besoin

Les frais de déplacement seront pris en charge selon les barèmes règlementaires.

### Après discussion, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité :

- de rémunérer les intervenants externes pour la réalisation de la mission médiation dans les conditions suivantes :
  - 500€ brut forfaitaire pour une durée moyenne de 8h de réunion ;
  - 50€ brut pour une heure supplémentaire, en cas de besoin.
- d'indemniser les intervenants extérieurs pour les frais de déplacement induits par la réalisation de la mission médiation selon les barèmes règlementaires en vigueur ;
- d'inscrire chaque année les crédits prévisionnels nécessaires au budget primitif ;
- de donner mandat à la Présidente pour la réalisation de toute opération comptable afférente.

Fait à Labège,

Le 12/07/2023



La Présidente,

Sabine GEIL-GOMEZ